

N° 9159. CONVENTION INTERNATIONALE DE 1966 SUR LES LIGNES DE CHARGE. FAITE À LONDRES LE 5 AVRIL 1966¹

ADHÉSION

Instrument déposé auprès du Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime le :

21 septembre 1971

SINGAPOUR

(Pour prendre effet le 21 décembre 1971.)

La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime le 4 octobre 1971.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 640, p. 133; pour les faits ultérieurs, voir l'annexe A des volumes 642, 645, 649, 651, 652, 656, 657, 666, 669, 673, 675, 683, 691, 706, 710, 717, 724, 736, 738, 749, 763, 771 et 790.